

Consultation publique

Sur le projet de règlement n°478-26 modifiant le règlement n°397-17
constituant en site patrimonial cité le site institutionnel de l'église
(incluant les terrains et les bâtiments le composant) concernant les
nouvelles limites du site
ET sur le projet de règlement n°479-26
modifiant le plan d'urbanisme n°327-08 à l'effet du
site institutionnel de l'église de Sainte-Hénédine

29 avril 2026, 19 h 30



Municipalité
de Sainte-Hénédine

Mot de bienvenue

Présentation du conseil, du comité local du patrimoine
et
M. Félix Hamel-Small, MRC Nouvelle-Beauce

Objectifs de la consultation

- Modification au plan d'urbanisme
- Modification au règlement de citation #397-17

* Note : le projet de modification porte sur le terrain vacant devant le presbytère, l'élargissement de la rue Fiset et la régularisation d'une partie vendue par la Fabrique Sainte-Mère-de-Jésus aux propriétaires du 100, rue Fiset

Présentation des projets de règlement

Règlement 479-26 modifiant le plan d'urbanisme

Remplacement de la référence aux numéros de lots par une référence au site institutionnel

ARTICLE 4. Affectation publique en milieu urbain

Le troisième paragraphe de la sous-section « Affectation publique (P) » de la section « Milieu urbain » se lisant comme suit :

Conformément à l'orientation 7 du plan, à l'intérieur du milieu urbain dans l'affectation publique, le conseil municipal crée une zone à protéger sur le site institutionnel de l'église comprenant tous les immeubles situés sur les lots 6 118 753, 6 118 754, 6 118 755 du cadastre du Québec.

Est remplacé par le texte suivant :

Conformément à l'Orientation 7 du plan, à l'intérieur de l'affectation publique en milieu urbain, le conseil municipal crée une zone à protéger correspondant au site patrimonial cité au Registre du patrimoine culturel comme étant le Site institutionnel de l'église de Sainte-Hénédine.



Règlement 479-26 modifiant le plan d'urbanisme

Description actuelle

□ Affectation publique (P)

Elle identifie les secteurs du village déjà utilisés à cette fin, soit l'église et le presbytère, le cimetière, le Centre municipal, l'école primaire.

Les parcs et les espaces verts de même que les infrastructures d'utilité publique sont autorisées dans toutes les zones.

Conformément à l'orientation 7 du plan, à l'intérieur du milieu urbain dans l'affectation publique, le conseil municipal crée une zone à protéger sur le site institutionnel de l'église comprenant tous les immeubles situés sur les lots 6118753, 6118754, 6118755 du cadastre du Québec.

Dans cette zone, le conseil instaure des mesures de contrôle pour éviter que des modifications comme construction, réparation ou occupation du sol n'altèrent pas ce qui définit cette zone.

Dorénavant, nul ne pourra, sans l'autorisation du conseil, démolir en tout ou en partie, un immeuble de cette zone à protéger ni y effectuer des opérations de lotissement.⁸

Ce changement est relatif à l'objectif 7.4 du plan et le moyen est la citation selon la loi sur le patrimoine culturel.

La piste cyclable régionale est autorisée dans l'emprise ferroviaire de Québec Central.⁹



Règlement 479-26 modifiant le plan d'urbanisme

Délimitation actuelle



Règlement 478-26 modifiant le règlement de citation du site institutionnel de l'église

Modification de la désignation du site (article 1)

Le site institutionnel de l'église de Sainte-Hénédine se situe à l'angle de la route Sainte-Thérèse et de la rue Langevin à Sainte-Hénédine, sur les lots numéros 6 118 753, 6 667 373, 6 667 374 et une partie du lot 6 118 755 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Dorchester. Sur ces derniers se trouvent les terrains (y compris le cimetière) et les bâtiments suivants soit, l'église, le presbytère, le hangar à dîme et le charnier.

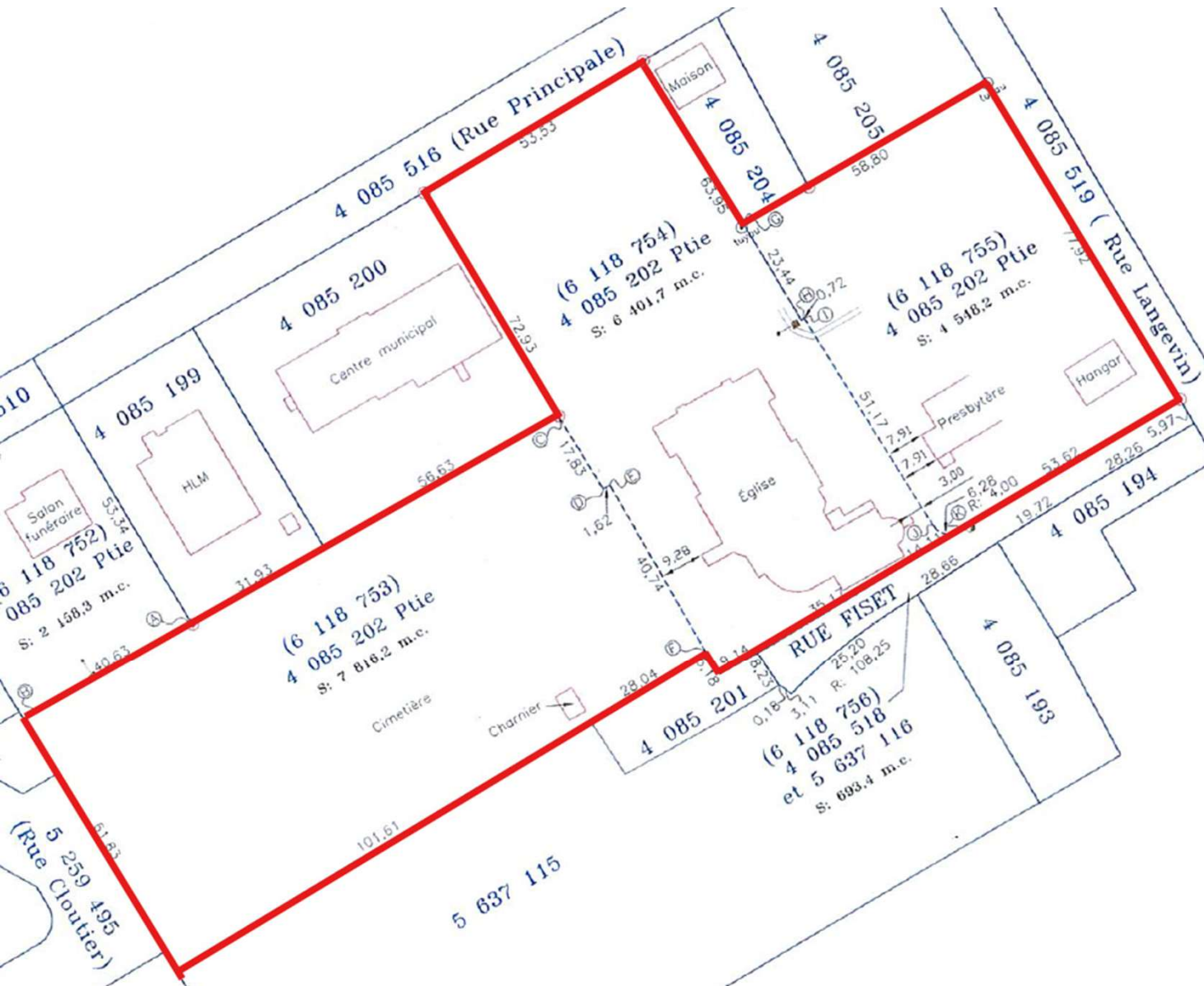
Ce site est constitué en site patrimonial cité ainsi que les terrains et bâtiments soit l'église, le presbytère, le hangar à dîme et le charnier qui deviennent également des bâtiments cités au sens de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, c. P-9.002).

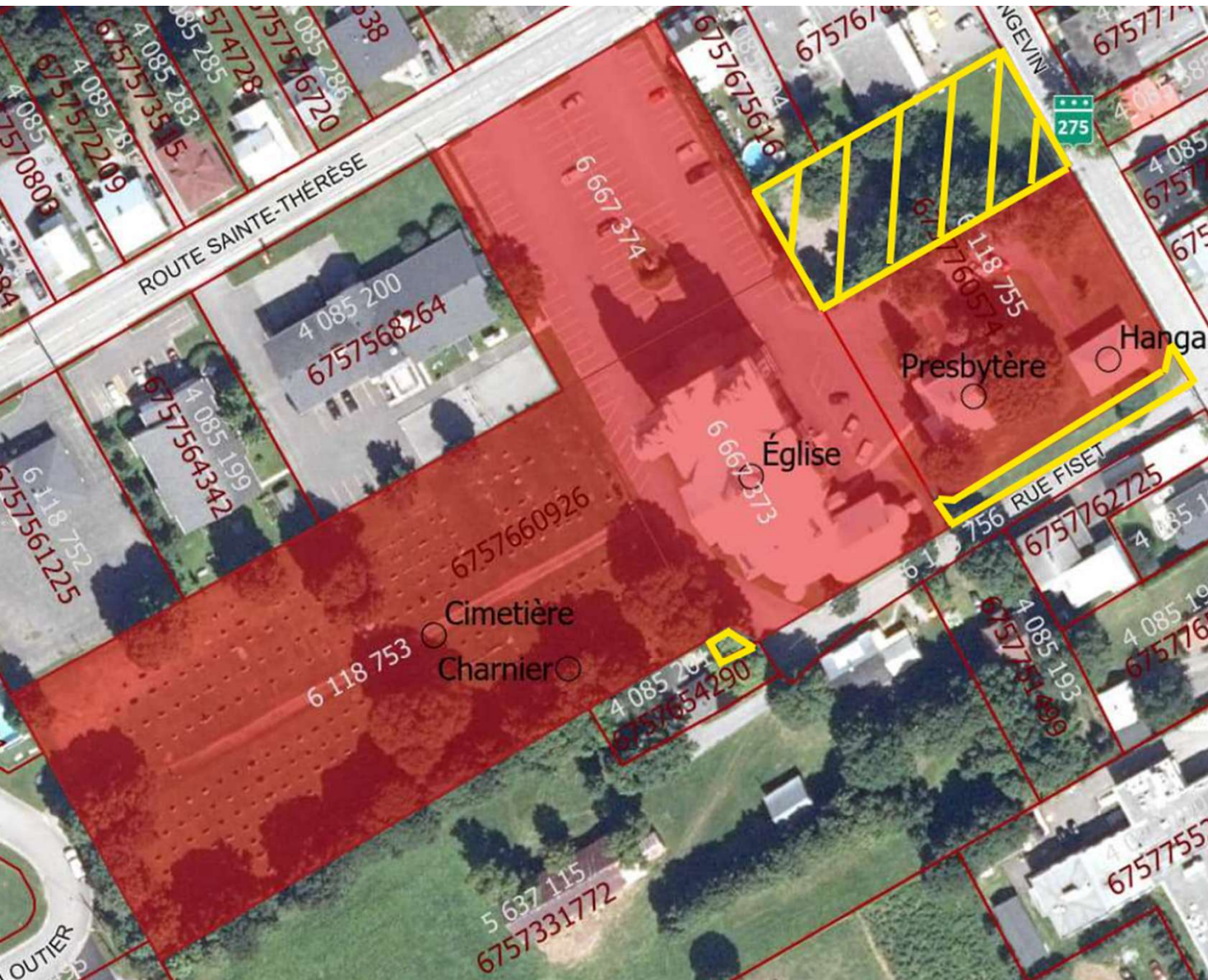
Le tout tel qu'illustré en Annexe 1 du présent règlement.



**Règlement 478-26
modifiant le règlement
de citation du site
institutionnel de l'église**

**Délimitation
actuelle**





Règlement 478-26 modifiant le règlement de citation du site institutionnel de l'église

Modification illustrée

La zone
délimitée en
jaune sera
retirée du site
patrimonial



Règlement 478-26 modifiant le règlement de citation du site institutionnel de l'église

Modification illustrée

La zone
délimitée en
jaune sera
retirée du site
patrimonial

(photo septembre
2023)



**Règlement 478-26
modifiant le règlement
de citation du site
institutionnel de l'église**

**Modification
illustrée**

La zone
délimitée en
jaune sera
retirée du site
patrimonial

(photo aout 2022)

Règlement 478-26 modifiant le règlement de citation du site institutionnel de l'église

Suite

- Selon les délibérations de ce soir, le Conseil local du patrimoine (CLP) va transmettre ses recommandations au conseil municipal;
- Une séance du conseil municipal sera tenue après le 12 juin 2026 pour l'adoption finale du règlement. Cette date est déterminée en fonction des avis d'intention transmis au Ministère de la Culture et des Communications (MCC) et à la MRC de La Nouvelle-Beauce;
- Entrée en vigueur du règlement et transmission aux parties prenantes.



Règlement 397-17

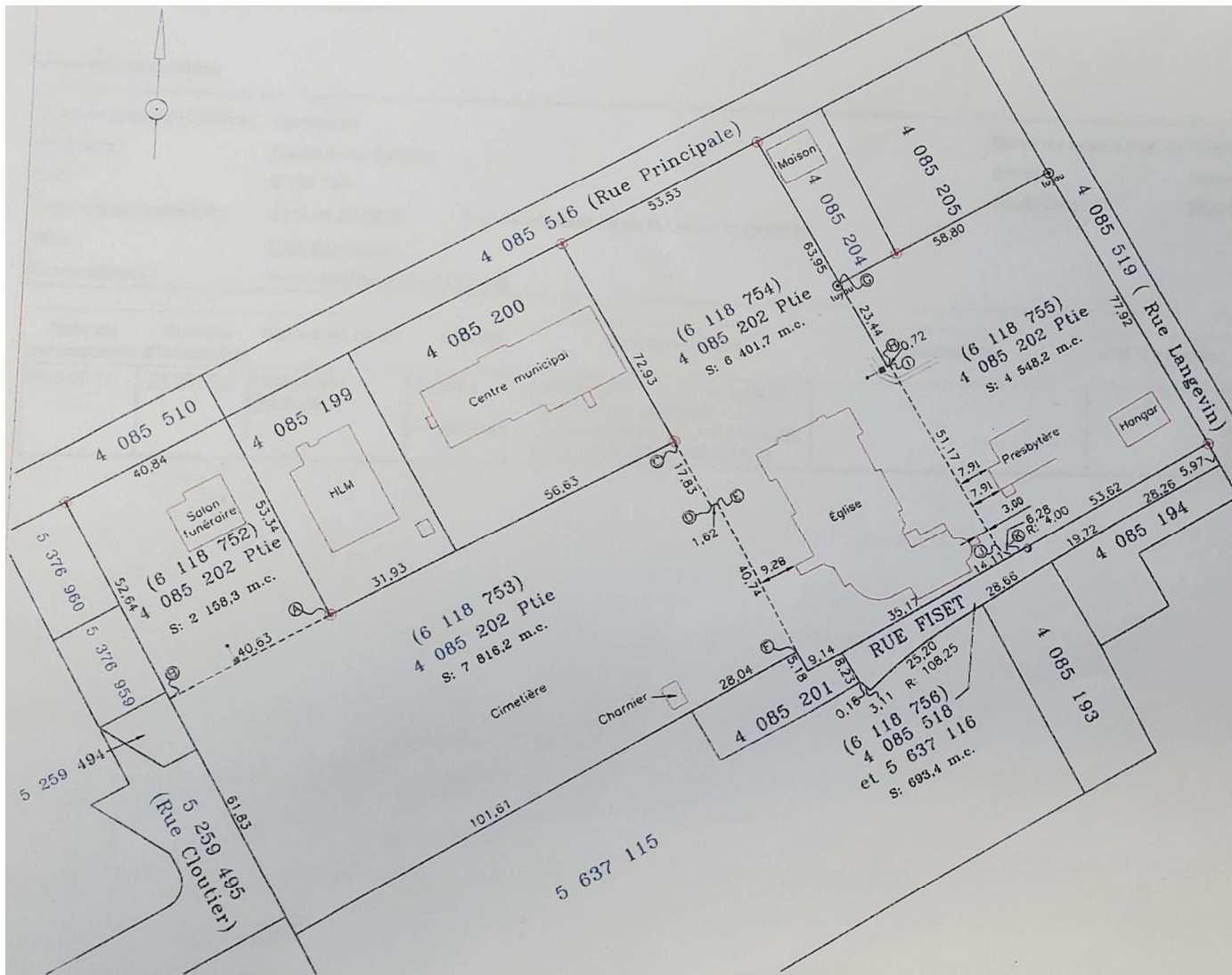
Modifié par le projet de règlement 478-26 à
l'étude

Un peu d'histoire sur le site...

Emplacements à l'ordre du jour

Une partie du lot 6 118 755
Et le lot 6 667 372





PLAN PROJET
DE
LOTISSEMENT

CADASTRE : Cadastre du Québec

MUNICIPALITÉ : Paroisse de Sainte-Hénédine

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : Dorchester

M.R.C. : La Nouvelle-Beauce

LOT(S)
4 085 202 (6 118 752 à 6 118 755 projetés)

PROPRIÉTAIRE(S)
La Fabrique de la Paroisse de Sainte-Hénédine

LEGENDE

- ⊙ Repère d'arpentage trouvé
- ⊠ Lompadoire
- Ⓢ Poteau Électrique Téléphonique

ECHELLE
horizontale 1:1000

SIGNÉ A SAINTE-CLAIRE, LE : 13 juin 2017

par : Jonathan Roy
Jonathan Roy a.-g.

Arpent-Expert inc.
JONATHAN ROY
arpenteur-géomètre
111, rue Principale
Sainte-Claire, Qc.
Tél: 883-1310 FAX: 883-5111

VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL EMISE LE: Jonathan Roy a.-g.

MINUTE: 2843
DOSSIER: 3939
FICHER: 3939a.DWG

Relevé-terrain le: 9 mai 2017

N.B. - LES MESURES INDIQUÉES SUR CE DOCUMENT SONT EN MÈTRES (S)

- LES MESURES DE RATTACHEMENT INDIQUÉES SUR CE DOCUMENT SONT PRISES SUR LE PAREMENT EXTÉRIEUR DES BÂTIMENTS

Extraits des livres *Histoire de Sainte-Hénédine* et du 150e de Sainte-Hénédine, par M. Cyrille Gélinas :

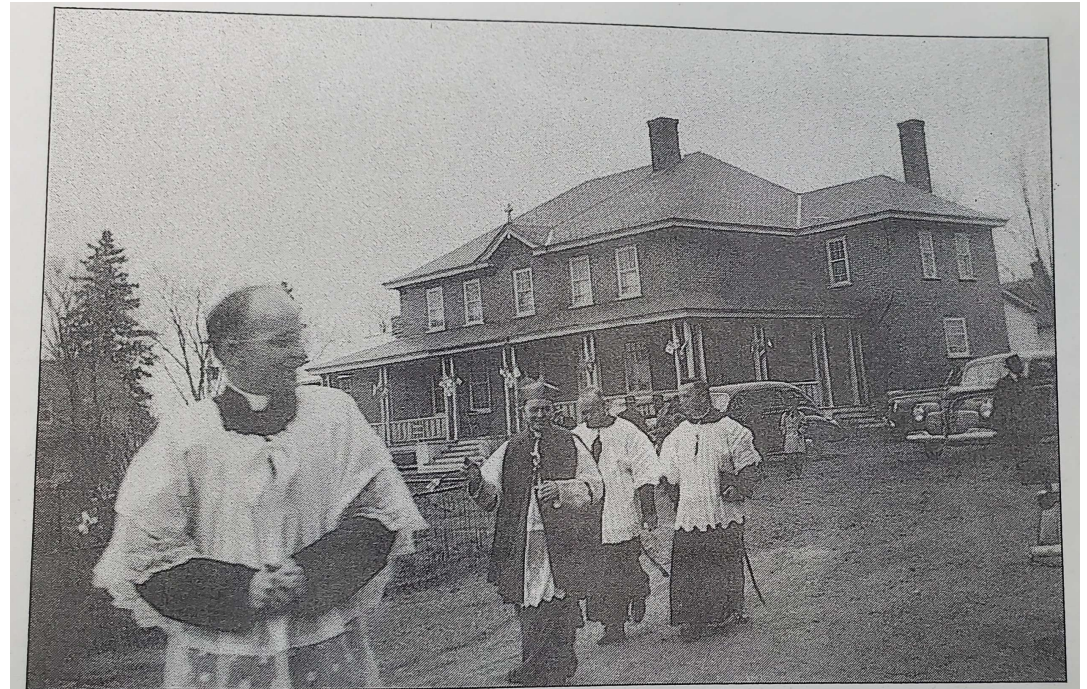
« Construit en 1852, le presbytère connut plusieurs réparations, parfois assez substantielles, avant de disparaître, le 28 octobre 1940, lors d'une vente aux enchères. L'acquéreur déboursa 375 \$ pour obtenir le droit d'emporter la maison presbytérale et la grange de service. »

« Le premier presbytère, celui que les gens appelleront plus tard le vieux presbytère, était situé dans le parc où se dresse aujourd'hui la blanche statue de la Vierge de l'Assomption. »

« Il faudra attendre au mois d'avril 1941 avant que le conseil de Fabrique se départe du vieux presbytère et de ses dépendances. C'est Robert Turmel de Frampton qui, s'en portant acquéreur, a rasé l'immeuble. »

« ... Cependant, pour une raison qui demeure plus ou moins éclaircie, une tombe repose encore en ces lieux. Lors de la construction d'un escalier extérieur, côté sud-ouest, conduisant à la galerie du presbytère [actuel], les ouvriers [...] ont constaté [...] la présence d'une tombe oubliée. À défaut de la retirer de cet endroit et de l'inhumer au cimetière, il fut décidé, par les hautes instances consultées, de ne rien déplacer... »

« Selon la disposition du cercueil de métal par rapport à ce qui fut le périmètre de la première église et la convergence des déductions, il n'en fallut pas davantage pour convenir qu'il s'agissait là de la sépulture du curé Godbout, mort en novembre 1888. »



La visite de l'évêque en 1946. Pendant son court séjour dans la paroisse, ce dernier en profita pour vérifier les comptes de la fabrique et confirmer les enfants qui avaient l'âge et l'instruction religieuse requis. À l'arrière-plan, le deuxième et actuel presbytère de Sainte-Hénédine.

Le presbytère et les terrains concernés ont été acquis par la Municipalité au mois de septembre 2025, sauf l'église et le Cimetière.

Des démarches pour le projet d'achat du presbytère avaient été entreprises déjà en 2017, avant la fusion des Fabriques.

Une discussion avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) le 25 septembre 2017 sur le projet nous informe que le bâtiment sera évalué selon les normes en vigueur au moment de la transformation. Ces normes s'appliqueront selon l'usage qui en sera fait.

Toute location future devra avoir un bail écrit avec assurance-responsabilité.

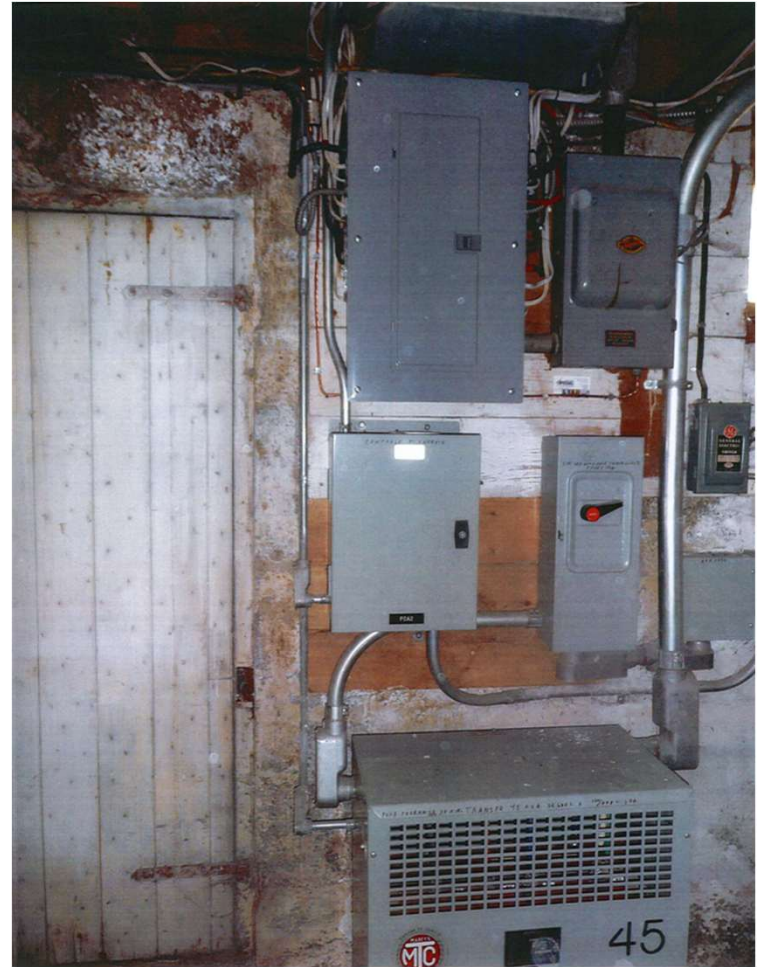
La MMQ a procédé à la visite et l'évaluation du bâtiment en décembre 2017.

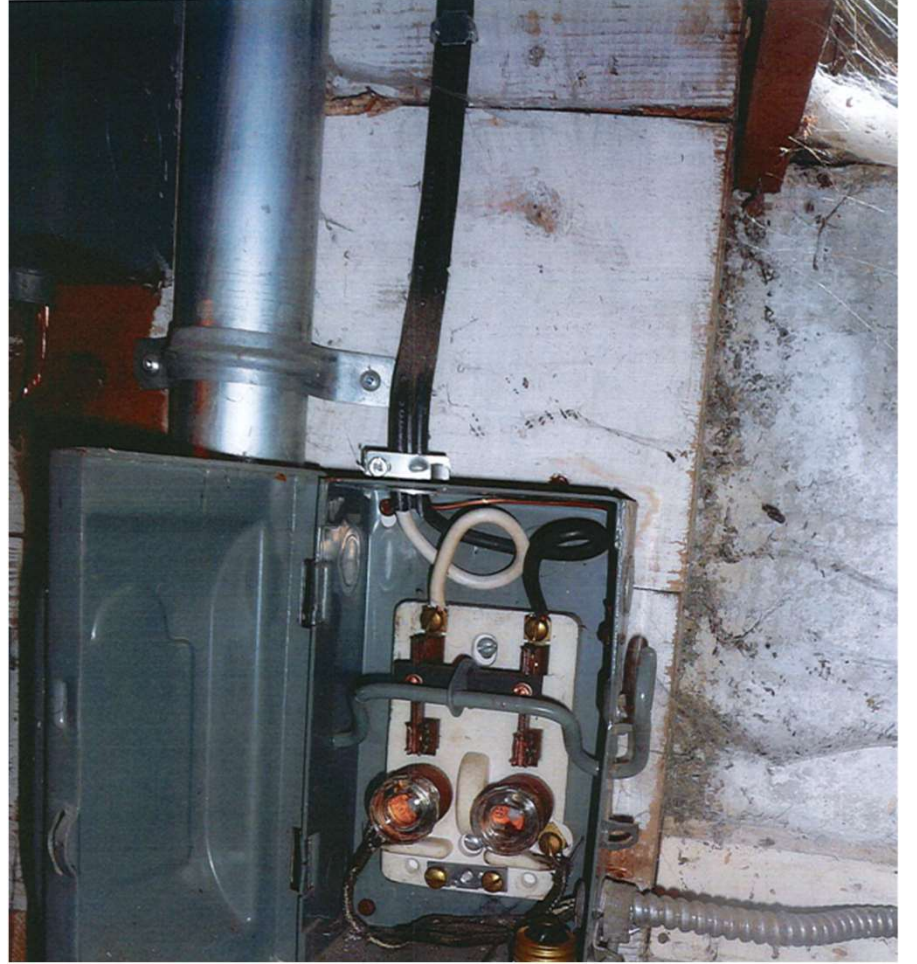
À l'automne 2025, après la prise de possession par la municipalité, l'assureur a demandé d'enlever le système de chauffage au bois et de vider le sous-sol de l'entreposage et débris, d'effectuer des visites régulières de l'immeuble et d'y fermer l'eau en attendant son usage futur.



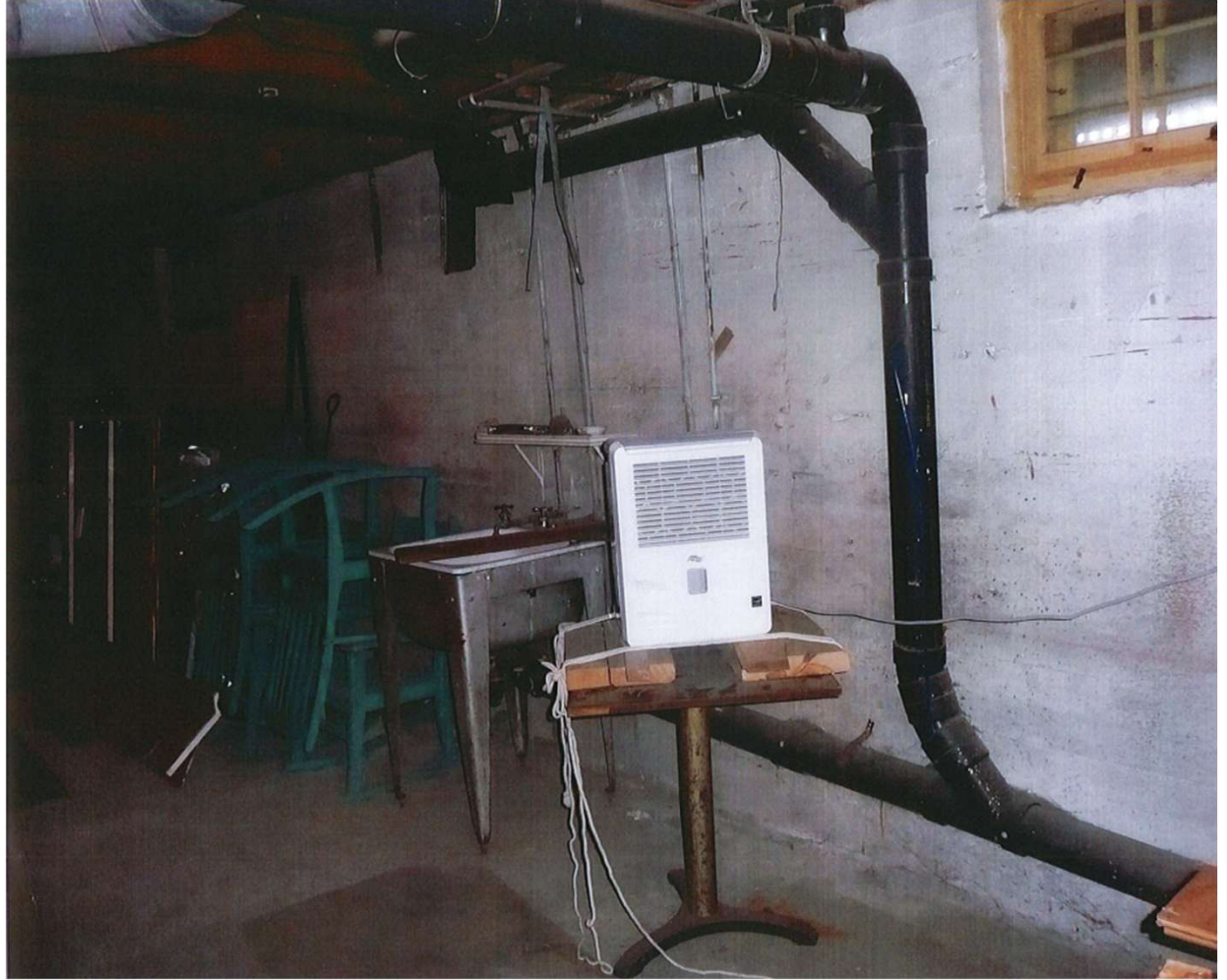
État des lieux























Solutions possibles pour l'avenir du site

Les coûts et revenus requis

Réfection, entretien et absence taxation

1) Coûts estimés de réfection

Remplacement système de chauffage et climatisation	75 000 \$	
Réfection entrée cave	20 000 \$	
Système d'alarme si bâtiment usage public	20 000 \$	
Isolation sous-sol	10 000 \$	
Remplacement fenestration et portes (patrimonial)	120 000 \$	
Électricité/plomberie	90 000 \$	
Mise aux normes gardes de corps escalier et galerie (accessibilité universelle RDC)	35 000 \$	
Remplacement revêtement souple (planchers)	20 000 \$	
Peinture	15 000 \$	
Sous-total	405 000 \$	
Honoraires professionnels (10 %)	40 500 \$	
Divers/imprévus (20 %)	89 100 \$	
Total du des coûts estimés de réfection	534 600 \$	

2) Coûts entretien annuels

Assurances	4 000 \$	
Chauffage/climatisation	12 000 \$	
Électricité	2 000 \$	
Divers Entretien bâtiment	2 000 \$	
Déneigement	1 000 \$	
Divers Entretien terrain	1 000 \$	
Total coûts entretien annuels	22 000 \$	

3) Absence de revenus de taxation

5 000 \$	
Total Entretien + absence taxation	27 000 \$

4) Revenus requis (augmentation taxation)

Rôle d'évaluation au 31 déc. 2025		
Total municipalité	269 510 400 \$	
Entretien + absence taxation (27 000 \$)	0,01 \$	
Au 31 déc. 2025 pour maison moyenne		
269 558 \$ x 0,01 \$/100 \$	26,96 \$	annuellement
Taux de taxe 2026 = 0,61 \$/100\$ donc 1,6 % de plus		
Réfection (534 600 \$)		
Emprunt 5 % sur 20 ans		
Annuité 46 609 \$	± 0,017 \$	
Par maison moyenne		
269 558 \$ x 0,017 \$/100 \$	45,82 \$	annuellement
Total augmentation de la taxe foncière par année	72,78 \$	soit ± 4,4 %

La population a cru de

27,9 %

Ou

1509

individus entre 2001 et 2024.

MRC : 28,8 %



Les ménages ont cru de

29,8 %

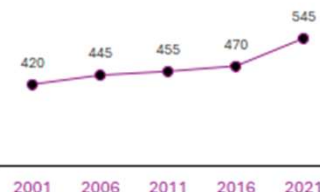
Ou

125 ménages

entre 2001 et 2021

MRC : 64,1%

PQ : 25,89%



Il y avait **573** ménages à la municipalité en 2024



La taille moyenne des ménages privés était

de **2,5** individus en 2021

MRC : 2,4 individus

PQ : 2,2 individus

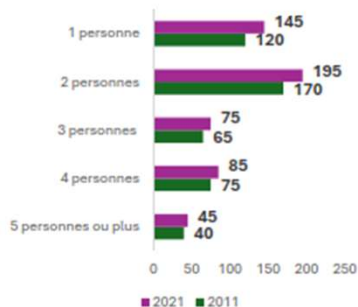


Les ménages de 1 ou 2 personnes représentaient

62,4% des ménages de la municipalité en 2021

MRC : 64,7%

PQ : 69,7%



Le nombre de ménages devrait

croître de **27,57%**

Ou

La municipalité devrait

augmenter de **158**

ménages d'ici 2041 (2024-2041).

MRC : 19,9%



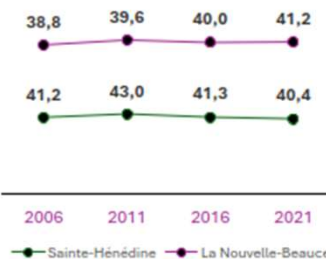
L'âge médian de la population était de

40,4 ans en

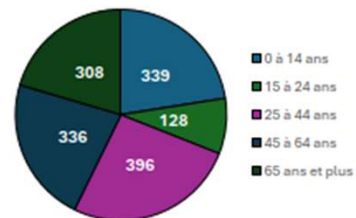
2021

MRC : 41,2 ans

PQ : 43,2 ans



Le groupe des **25** à **44** ans était le plus important en 2021.

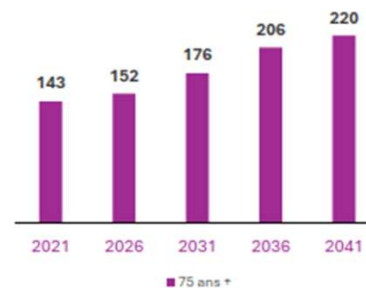


Entre 2021 et 2041, la population des ménages en transitions (75 ans et plus) devrait croître près de

2 fois plus vite que les 0 - 19 ans

Ou

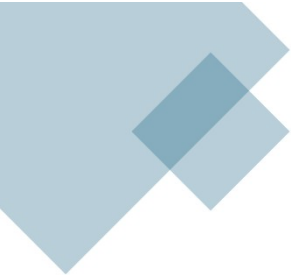
près de **11,4 %** de la population totale sera composés de ménages en transition.



Zonage et caractéristiques

Caractéristiques :

Lot:	6 118 755	Année construction	1940
Évaluation : Terrain :	158 600 \$	Superficie immeuble :	358,4 m ² (2 étages) 3 858 pi ²
titre] Bâtiment :	209 800 \$	Voisinage public et résidentiel	
Total :	368 400 \$	Desservi aqueduc et égouts par la rue Fiset	
Superficie :	4 548,2 m ² (48 956 pi ²)	Entrée électrique	100 amp
	192' x 255'		
Zonage P-7	Résidentiel Habitation en commun		
	Commercial Vente détail, marché aux puces		
	Hébergement et restauration		
	Public Gouvernement		
	Éducation		
	Religieux		
	Public Infrastructure		
	Télécommunication		
	Voie publique		
	Autres Exposition		
	Assemblée publique		
	Parc et terrain de jeux (sans infrastructures)		



Exemples de requalification des presbytères au Québec

Bibliothèque et locaux communautaires (St-Michel-de-Bellechasse)

Crèmerie, hôtel et restaurant (Saguenay-Lac-Saint-Jean)

Résidence pour personnes âgées ensuite Maison d'hôtes (style Bed and Breakfast) (Lac-des-Aigles, Bas Saint-Laurent)

Microdistillerie (Cap-aux-Péchés, Gaspésie)

Salle de réception (Howick, Montérégie)

Restaurant table-champêtre (Pointe-aux-Trembles, Montréal)

Expositions temporaires et permanentes - arts et culture (Leclercville)

Ateliers d'artistes (Chelsea)

Lieu de rencontres/café (Blue Sea)

Cuisine collective et friperie (Saint-Alphonse-de-Granby)

Logements sociaux (Montréal)

Logements pour jeunes de 18 à 35 ans (Québec)

Espace culturel Quartier Saint-Nicolas



Transactions églises et presbytères Nouvelle-Beauce

	Municipalité	Lot	Immeuble	Vendu par	Acheté par	Prix	Année	Superficie	Pi ²
Fabrique Sainte-Mère-de-Jésus	Saint-Elzéar	4 286 359	Presbytère	La Fabrique de la Paroisse de Saint-Elzéar	Municipalité de Saint-Elzéar	35 000,00 \$	2009	814,9 m ²	2 673 pi ²
	Sainte-Marguerite (1)	5 012 905	Presbytère	La Fabrique de la Paroisse de Sainte-Marguerite	Claude perreault	122 000,00 \$	2012	1 755,8 m ²	18 899 pi ²
	Saint-Sylvestre	6 377 566	Presbytère	La Fabrique de la Paroisse de Saint-Sylvestre	Gisèle Lemieux	83 150,00 \$	1997	2476,20 m ²	26 653 pi ²
	Scott	5 200 766	Église	La Fabrique de la Paroisse Sainte-Mère-de-Jésus	Municipalité de Scott	31 551,13 \$	2020	6 952,8 m ²	74 839 pi ²
	Saint-Patrice-de-Beaurivage	5 753 604	Presbytère	La Fabrique de la Paroisse de Saint-Patrice	Les Immeubles Roy et Berthiaume S.E.N.C. Coop de solidarité santé du sud de Lotbinière	60 000,00 \$	2015	11 250 m ²	121 094 pi ²
	Scott	5 200 764	Presbytère	La Fabrique de la Paroisse de Saint-Maxime	Stéphane Morasse Geneviève Mercier	139 500,00 \$	2013	2 387,4 m ²	25 698 pi ²
	Saint-Bernard	5 871 108	Presbytère	La Fabrique de la Paroisse de Saint-Bernard	Municipalité de Saint-Bernard	1,00 \$	2016	3 208,1 m ²	34 532 pi ²
	Saint-Narcisse-de-Beaurivage	3 839 992	?	La Fabrique de la Paroisse de Saint-Narcisse	Possiblement vendu à un privé				
	Saint-Isidore	6 383 103	Presbytère	La Fabrique de la Paroisse Sainte-Mère-de-Jésus	Érika Carrier Rémi Côté	295 000,00 \$	2022	2 103,5 m ²	22 642 pi ²
	Frampton	4 233 765	Presbytère	Fabrique de la Paroisse de Saint-Édouard-de-Frampton	Coopérative de solidarité régionale de services de santé de Frampton	- \$	2008	1 519,5 m ²	16 355 pi ²
Saint-Lambert	5 164 023	Presbytère	Fabrique de la Paroisse de Saint-Lambert	Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon	175 000,00 \$	2013	6 383,3 m ²	68 709 pi ²	
Sainte-Marie	6 598 195	Presbytère	Fabrique Sainte-Mère de Jésus	Privé	xxx	2024	1759,3m ²	189379i 2	
Sts-Anges	6 347 910		Fabrique Ste-Famille de Beauce	Non-vendu					
Vallée-Jonction	xxxxxxx		Fabrique Ste-Famille de Beauce	Je n'ai pu voir de presbytère mais il y a un couvent près de l'église					

(1) Note: Le presbytère de Sainte-Marguerite est actuellement à revendre au prix de 345 000 \$ par le propriétaire actuel qui l'a acquis en 2021 de Claude Perreault au montant de 310 000 \$ qui avait fait d'importantes réparation à la fenestration, plomberie, électricité, chauffage et à l'intérieur. Il sert de logement aux propriétaires actuels en plus d'immeuble locatif de 3 chambres (voir photos sur Centris).

Le presbytère de Saint-Isidore vendu



La vente du presbytère de Saint-Isidore s'est concrétisée au cours des derniers jours. Beauce Média - Eric Gourde

COMMUNAUTÉ. Le presbytère de Saint-Isidore a un nouveau propriétaire, ayant été vendu au cours des derniers jours à un propriétaire privé. Le bâtiment appartenait à la Fabrique Sainte-Mère-de-Jésus et avait été mis en vente il y a deux ans.

Sa construction remonte à 1881 et la construction d'un deuxième étage avait été approuvée en 1911, une réfection en 1936 et une restauration complète du premier étage et de la cuisine en 1963. Le bâtiment a longtemps servi de salle communautaire pour les habitants et organisme du village, après des travaux réalisés en 1972.

Le comité local de Saint-Isidore, qui a remplacé la Fabrique depuis la fusion des paroisses, envisageait sa vente depuis un certain temps en raison des déficits anticipés. Il faut rappeler que les besoins pour couvrir les dépenses d'opération annuelles de l'église et du presbytère avoisinent les 150 000 \$ et que les fabriques doivent composer avec des revenus à la baisse depuis quelques années maintenant.

Le nouveau propriétaire souhaiterait éventuellement le rénover pour l'habiter et possiblement y inclure quelques chambres pour la location. Il doit prendre possession du bâtiment le 18 juillet.

Un sondage de la municipalité, réalisé il y a quelques années, indiquait que le sentiment d'appartenance des citoyens envers le bâtiment n'était plus le même que dans le passé. 90 % des répondants s'étaient dit en accord avec cette vente éventuelle. Preuve que les temps et les réalités changent, il y a une trentaine d'année, un débat avait eu lieu à Saint-Isidore alors que la caisse populaire de l'endroit voulait en faire l'acquisition. L'opposition d'une partie de la population avait fait avorter le projet.

Parallèlement à la vente, la fabrique a aussi mis en vente plusieurs items, surtout de l'immobilier. Le tout se fera par le biais d'une vente sur internet, où plus de 80 items seront affichés, pour libérer les lieux au plus tard le 23 juillet.



Photo: Arthur Danneels À Ripon, en Outaouais, l'ancien presbytère a été transformé en une résidence d'un nouveau genre désormais habitée par douze colocataires.

L'idée de convertir des immeubles religieux en habitations n'est pas nouvelle. Or, le **gouvernement Legault** pense qu'on peut y recourir pour lutter contre la **crise du logement**. *Le Devoir* a voulu savoir à quelles découvertes il pourrait s'attendre.

L'idée est apparue dans la nouvelle stratégie en habitation de la ministre France-Élaine Duranceau, à la fin août.

Ce plan prévoit la réalisation d'un « inventaire » des édifices institutionnels et religieux [...] « offrant un potentiel de conversion en habitations ».

Une option sans voiture

D'ici là, des projets récents nous instruisent des défis associés. À Ripon, en Outaouais, l'ancien presbytère a été transformé dans les dernières années en résidence nouveau genre. Située à 30 km au nord de Montebello, Ripon est une petite municipalité de 1735 résidents. Douze colocataires — des jeunes pour la plupart — vivent dans ce « manoir » où ils se partagent une cuisine et dix salles de bain.

Reconstruire au lieu de détruire

En plus de répondre à des besoins en logement, les projets de reconversion s'imposent pour d'autres raisons, souligne Marie-Chantal Croft. « Très souvent, le réflexe, c'est de démolir les bâtiments et de faire des constructions neuves, ce qui est un désastre du point de vue environnemental. »

La construction, poursuit-elle, est « l'un des plus grands polluants ». « Elle est responsable de près de 40 % des déchets des sites d'enfouissement. C'est beaucoup. »

Écobâtiment vient justement de produire une étude menée sur trois ans sur le sujet. Grâce à une subvention gouvernementale, l'organisme a offert de l'accompagnement professionnel à prix abordable aux responsables de 12 projets de reconversion d'édifices religieux situés aux quatre coins du Québec.

Aussi enthousiasmante fût-elle, l'étude a révélé son lot d'embûches.
« Les codes en vigueur ont été conçus principalement pour les bâtiments neufs, donc les exigences peuvent être très élevées [...]. On a eu de mauvaises surprises tout au long de notre parcours. Par exemple, dans une petite municipalité qui n'a pas de pression d'eau et où on exige des gicleurs, ça ajoute des contraintes importantes. »

M^{me} Croft déplore aussi le manque de professionnels spécialisés en conversion d'immeubles. « Ce n'est pas valorisé dans les écoles d'architecture. » Même chose pour ce qui est des corps de métier d'artisans (forgerons, ébénistes, etc.). « Il en manque énormément dans le milieu du patrimoine », dit-elle, tout en signalant que le Conseil des métiers d'art offre heureusement une nouvelle formation en patrimoine bâti au cégep.

Autre piste : il faut songer aux usages transitoires qu'on fait de ces immeubles, pour les empêcher de déperir, en attendant qu'ils soient reconvertis, fait-il valoir.

« Il faut agir en amont, mentionne à cet égard Marie-Chantal Croft. Parce qu'une fois que le bâtiment est vide, il est souvent déjà trop tard. »

UNE NOUVELLE RÉSIDENCE COMMUNAUTAIRE POUR AÎNÉS VOIT LE JOUR À SAINT-ELZÉAR

7 OCTOBRE 2022

Le 17 septembre a eu lieu l'inauguration officielle de la toute nouvelle résidence pour aînés la Villa des Rosiers; un milieu de vie communautaire. Il s'agit d'une initiative et d'une réponse directe de la population face aux nombreuses résidences privées qui ont fermé leurs portes dans les dernières années dans la région.



Source : GRT nouvel habitat, octobre 2022

Émergence du projet

En 2017, des citoyens de Saint-Elzéar se sont présentés au conseil municipal pour réclamer une résidence pour aînés (RPA) qui appartiendrait à la communauté, et non à une entreprise privée, dans le but d'en assurer la pérennité et la qualité des services offerts. La municipalité n'ayant aucune résidence de ce type et à la suite de nombreuses fermures de RPA privées, notamment à Saint-Victor, Saint-Éphrem et Saint-Isidore, les élus ont été à l'écoute et d'avis qu'il fallait aller de l'avant avec ce projet. Citoyens et élus ont donc contacté le Groupe de ressources techniques (GRT) Nouvel Habitat pour les accompagner dans la réalisation de cette RPA communautaire. Après plusieurs rencontres afin de déterminer les besoins, le GRT a entamé la recherche de subventions afin de compléter un montage financier qui assurerait la viabilité du projet. Le groupe de citoyens, lui, s'est constitué en organisme à but non lucratif en février 2018.

Financement

Les principaux partenaires financiers ont été la Société d'habitation du Québec (SHQ) qui a octroyé une subvention de 4,5 M\$ à l'organisme dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, dont près de 2 M\$ provenaient d'un partenariat avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Le groupe a aussi pu compter sur un financement initial de la SCHL de 25 000 \$, afin de réaliser les études préliminaires avant la mise en chantier.

Ont également collaboré la MRC de la Nouvelle-Beauce (60 000 \$) dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS), Novoclimat (47 085 \$), la communauté et la municipalité de Saint-Elzéar (environ 50 000 \$), et ce, sans compter le crédit de taxes d'une durée de 35 ans et l'appui politique du maire, M. Carl Marcoux, et du député, M. Luc Provençal, dans l'avancement du projet.

Enfin, la mise en chantier eut lieu en avril 2021, sous la supervision de l'entreprise Construction Maurice Bilodeau. Les premiers résidents ont intégré leur nouveau milieu de vie le 1er mai 2022, au grand bonheur des instigateurs du projet, du GRT Nouvel Habitat et de ses nombreux partenaires.

La Villa des Rosiers compte 25 appartements, dont 21 31/2 et quatre 41/2, des aires communes, une offre de loisirs, une cuisine commerciale offrant deux repas par jour, un service de surveillance des résidents 24/7, ainsi qu'une protection incendie accrue respectant les toutes dernières normes provinciales en la matière. Le coût de réalisation du projet s'établit à 7 M\$.

88-26

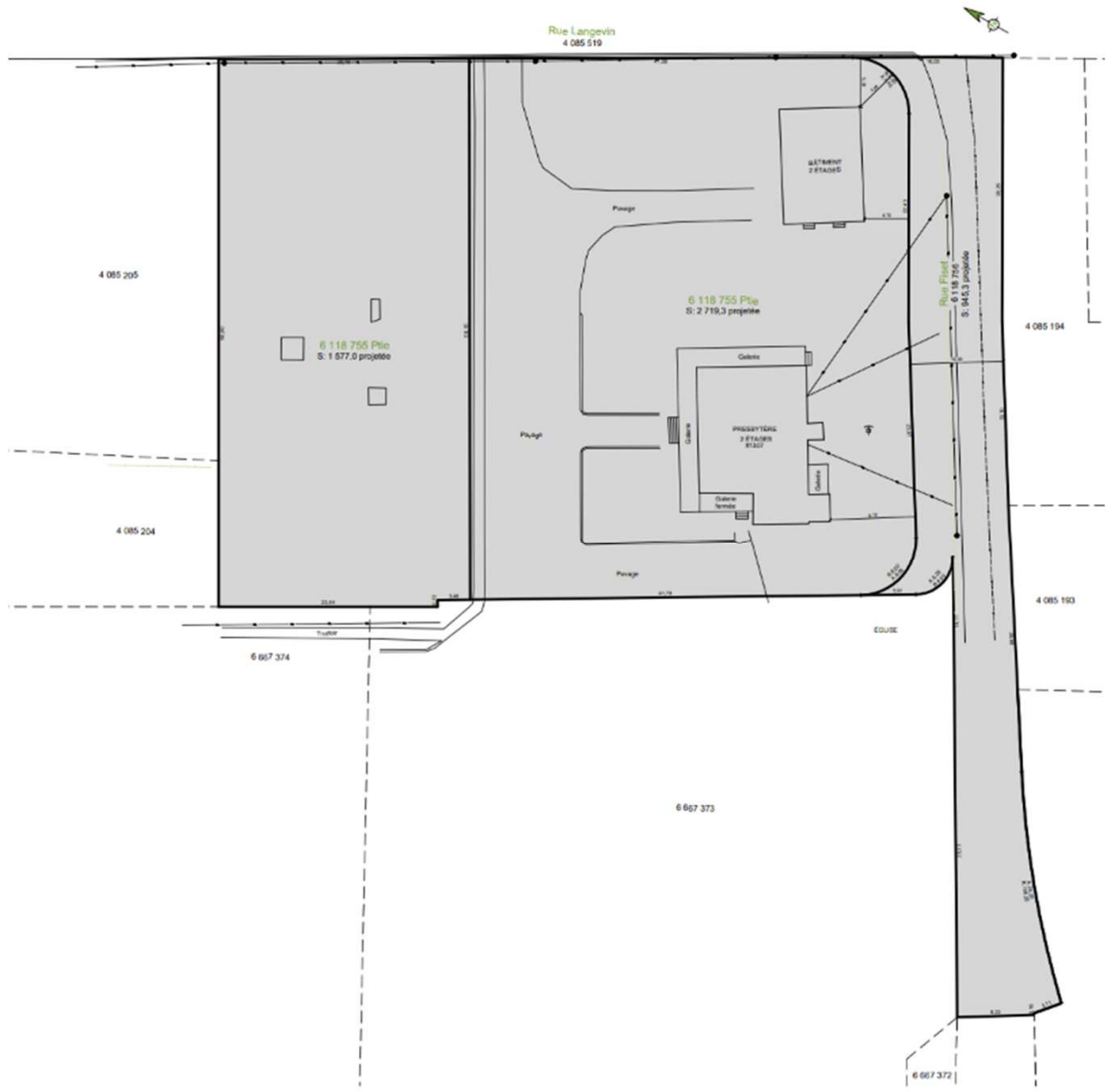
Demande de location du presbytère

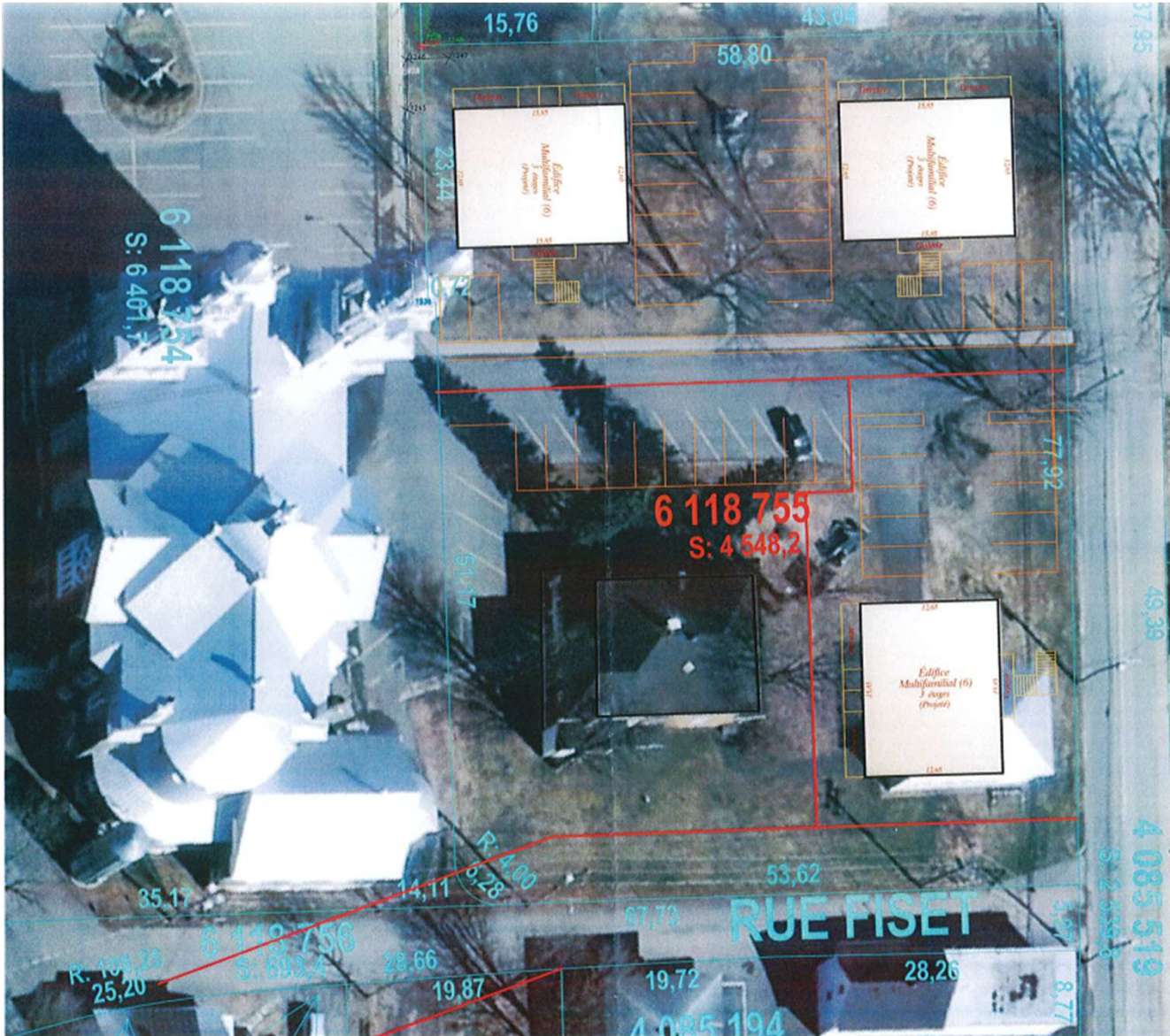
Considérant les demandes reçues;

Considérant les montants offerts;

Il est proposé par Manuel Deblois, appuyé par Rebecca Bonneville et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal refuse les demandes reçues de louer le presbytère pour le moment.





Description du projet :

Démolition du bâtiment existant et construction de 3 blocs de 7 logements telle que l'image ci-dessous.



Perspective avant - façade droite



Perspective arrière - façade droite

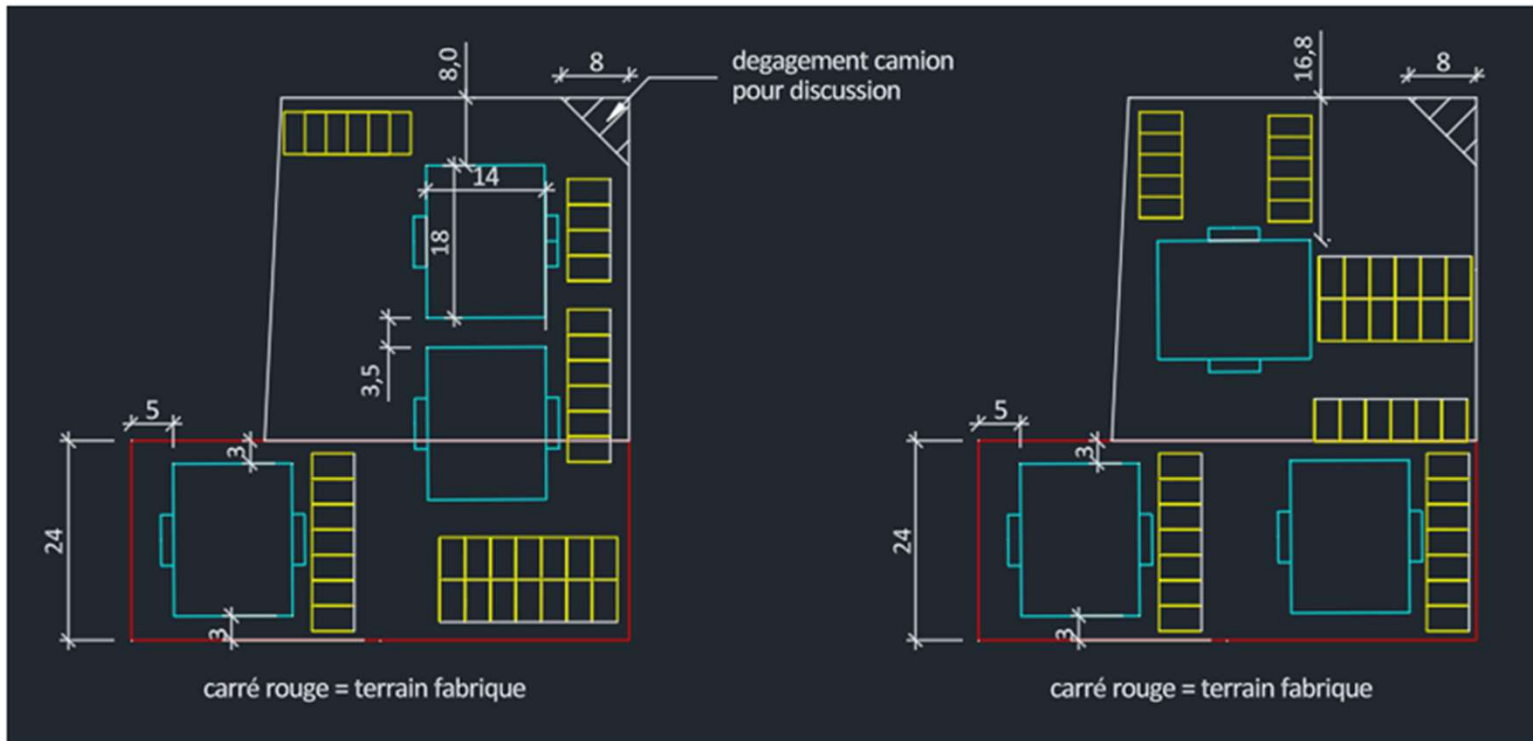


Perspective avant - façade gauche

Pour ce faire, il faudrait que la municipalité accepte de vendre une partie du terrain de la fabrique (la partie en vert



Voici deux exemples de plan d'aménagement pour discussion.
La conformité des marges est à confirmer.



Nous pourrions également profiter de l'occasion et aménager le tout afin de dégager l'intersection qui a toujours été problématique pour les camions.

Présentation projet promoteur

Période de
questions/commentaires



Merci de votre présence et de vos idées!

Prochaines étapes :

- Adoption avec ou sans modifications des projets de règlement;
- Décitation partielle du site;
- Réflexion sur utilisation future du presbytère;
- Échange avec la CRNLF sur l'occupation des lieux ou la relocalisation.

